

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Mairie de

MONCEAUX EN BESSIN

14400

Tel: 02.31.21.96.43

Date de convocation : 22/01/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 31 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle du Conseil de Monceaux en Bessin, sous la présidence de M. Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

Membres en exercices : 12

Présents : 07

Votants : 08

Etaient présents :

Mme Mylène PHILIPPINE, M. Bruno OLIVE, Adjoints

M. Wilfried GORHY, M. Xavier GUILBERT, Mme Evelyne LELANDOIS, M. Bertrand VIARD Conseillers.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent excusé : Mme Elise BADER donne pouvoir à Mme Mylène PHILIPPINE

Absents :

M. Michel BONNEAU, M. Gilles MALHERBE, Mme Aurélie TAILLEBOSQ, M. Alain SOUHARD

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Mme Mylène LEBARBÉY épouse PHILIPPINE

Ordre du jour :

- I^o/ **Initiation de séance**
- II^o/ **Administratif**
- III^o/ **Travaux RD6a**
- IV^o/ **Intercommunalités et Syndicats**
- V^o/ **Finances – points financier, budget d'Orientation 2025**
- VI^o/ **Questions diverses et tour de table**

DM2025.01.31-1

I°/ Initiation de séance

M. le Maire indique au Conseil Municipal que faute de rédaction du procès-verbal de la séance du 15/11/2024, ce dernier ne peut être adopté. Il ajoute qu'il constate un retard dans la facturation (relances de clients) ainsi que dans le suivi d'urbanisme. M. le Maire indique qu'il va examiner ces dérives avec le secrétariat et définir un emploi de temps idoine, voire une modification du temps de travail, de l'organigramme.

II°/ Administratif

DM2025.01.31-2

II°/ 1 – Ressources humaines

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de renouveler l'employé communal remplaçant via un CDD de 3 mois. Il ajoute que le cas de l'employé communal titulaire n'a pas encore été statué par le centre de gestion et que, par conséquent, il sera probablement nécessaire de renouveler le CDD qui doit s'achever le 12/03/2025.

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à inscrire l'employé contractuel à des formations qui permettraient d'intégrer des activités annexes à l'entretien des espaces verts ainsi que de l'autoriser à prendre renseignements auprès du Centre de Gestion afin de savoir s'il est préférable de titulariser cet agent ou de renouveler son CDD.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, décide :

- D'autoriser le Maire à inscrire l'employé contractuel à des formations
- De mandater le Maire pour se renseigner auprès du Centre de Gestion des possibilités offertes à la Municipalité quant à l'agent contractuel
- De mandater le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents

DM2025.01.31-3

II°/ 2 – contrat espaces verts, abords

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité a acquis un nouvel équipement permettant un entretien plus optimal des espaces verts. Il ajoute qu'à travers ces acquisitions, il octroie des conditions de travail plus adaptées à l'employé communal.

Le Maire ajoute que le Conseil Municipal avait, depuis quelques années, confié une partie de l'entretien des espaces verts à l'entreprise JMC, sis à Monceaux-en-Bessin qui, d'ailleurs, a toujours su répondre aux diverses demandes, même en cas de difficulté RH communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mandater le Maire pour solliciter des devis pour l'entretien des espaces verts auprès d'entreprises à l'instar de 2024 pour l'entretien annuel des voies RD6a (secteur nord), des espaces verts des lotissements (floralies, la croix, la petite campagne, les pommiers, les violettes) des voies communales des primevères, de la sente aux ânes et de la Chesnaie sans oublier l'espace vert de la Salle communale (abord sdf, stade, aire de jeux) et l'entretien du cimetière, tontes abords, taille de la haie et entretien des allées.

Il ajoute qu'il souhaite que l'employé communal soit en charge, au regard du matériel acquis, notamment, les abords de voiries, chemin de l'église, sente des prés d'Aure, RD6a, rue des platanes, chemins piétonniers, les abords (haies) rue des primevères, le parking mairie, la salle des fêtes, et les différents squares : Equerres, Val d'Aure, Floralies, la croix, petite campagne qui sont aussi plantés d'arbres d'ornements etc.

II°/ 3 – Déontologie

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la convention de émanant du Conseil Municipal du 26 mai 2023 et désignant le centre de gestion pour assurer la mission de référent déontologue pour le compte de la Municipalité est renouvelée.

II°/ 4 Recensement Insee

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la population de référence au 1^{er} janvier 2025 pour Monceaux en Bessin est 572 dont 567 de population municipale et 5 de population comptée à part

II°/ 5 Enseignement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 49 enfants de la commune sont scolarisés dans les écoles de Bayeux Intercom

III°/ Travaux

III°/ 1 Programmes de travaux – RD6a

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Municipalité a présenté – via la maîtrise d'œuvre SA2E, le pré-projet pour exécution le 17 janvier 2025. Il ajoute que celui-ci a appelé quelques observations qui ont été retranscrites via le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2025.

Il rappelle les différentes échéances du projet : rencontre avec les riverains : • Réunion de concertation à programmer avec les riverains en phase PROJET (21 février 2025 – 20h00) ;
Planning des rendus : – Etudes PRO : mi-janvier 2025 – Réunion publique : 21 février 2025
– Etudes DCE : début mars 2025 – Retour appel d'offres : mi-avril 2025 – Analyse des offres : fin avril 2025 – Commission AO : mi -mai 2025 – Annonce aux candidats non retenus/retenu : fin mai 2025 – Préparation de chantier : juin 2025 – Démarrage de chantier : juillet 2025.
Coût estimatif à ce jour :427k€ 512k€

III°/ 2 Salle des fêtes

Les travaux de réparation de la charpente de la salle des fêtes se sont terminés le jeudi 23 janvier 2025. Il ajoute que les factures seront à envoyer vers l'assurance afin d'obtenir le remboursement du au sinistre de Ciaran. Il précise qu'il reste à réparer les pannes de l'auvent.

III°/ 3 Signalétique

Le Maire indique au Conseil que la peinture voirie rue des Pommiers jusqu'à la rue des Primevères (piste cyclable en voie partagée) est à réaliser.

III°/ 4Travaux à entrevoir

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il aura à entrevoir les travaux de création de sentier de randonnées et d'aménagement de l'ancienne école.

IV°/ Intercommunalité, Syndicats

IV°/1 – Bayeux Intercom

M. le Maire rend compte de la séance de Conseil Communautaire du 30 janvier 2025 :

- Il indique que depuis 2023, Bayeux Intercom soutient financièrement l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les habitants et les communes de l'intercommunalité. Il ajoute que la fourniture de récupérateurs aériens ou réservoirs souples d'un volume de récupération de 300 litres minimum est éligible. Le dispositif s'applique sur tout le territoire de Bayeux Intercom. Il prévoit un financement à hauteur de 50% du prix d'achat du récupérateur d'eau de pluie, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours :
 - Avec un plafonnement à 100€ de subvention pour les particuliers, un seul équipement pouvant être subventionné,
 - Avec un plafonnement à 300€ par équipement pour les communes, deux équipements maximums par commune pouvant être subventionnés.
- Il indique que la mise à disposition au public de la modification N°6 du PLUi qui s'est commencé le 06 janvier 2025, se termine le 07 février 2025 et ajoute qu'à ce jour, aucune remarque n'a été porté lors des permanences de Mairie.
- Il indique que la procédure de modification n°2 du SCOT Bessin, prescrite en date du 11 décembre 2024, a pour objectif de décliner à l'échelle locale les objectifs du SRADDET modifié en matière de réduction de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF), puis de la réduction de l'artificialisation, dans un rapport de comptabilité.

La mise à disposition du dossier de concertation, son organisation, sont disponibles sur le site internet de Ter'Bessin (www.ter-bessin.fr) et sur support papier au siège de Ter'Bessin – 2 bis place Gauquelin Despallières à Bayeux. Les moyens pour faire part des observations sont les registres papiers (mis à disposition au siège de Ter'Bessin, dans les locaux des 3 EPCI, par courrier à Ter'Bessin ou par voie électronique : M2@ter-bessin.fr)

IV°/2 – Syndicat Collectéa

M. le Maire donne rappel au Conseil Municipal du fonctionnement de la tarification incitative. Il indique que le coût de la TGAP de 2018 était de 41/tonne et qu'aujourd'hui, en 2025, elle est de 65€. Il ajoute que les bacs de collecte sont tous pucés et que cela permet de comptabiliser les levées, base de la taxation incitative. Il précise que l'année 2025 est une année test qui donnera le comptage des levées, des tonnages déchets et qui aboutira pour 2026 à l'appréciation de la TEOMi.

A Monceaux en Bessin, les bacs jaunes sont prélevés en quinzaines, les bacs noirs en hebdomadaires selon la proximité avec la ville de Bayeux (nord ou sud).

IV°/ 3 Seroc

M. le Maire rend compte du comité syndical du 28 janvier dernier dans lequel il a été indiqué que l'ouverture de la déchetterie de Bayeux était prévue en juin 2026. Il rappelle la TGAP et ajoute qu'elle sera effective jusqu'en 2030, date prévue de la mise en service de l'incinérateur de Colombelles et dans la limite de sa capacité à incinérer.

V°/ FinancesV°/1 Autorisation d'engager, de liquider....

→ DM déjà prise (rattaché à ce conseil, délibération envoyée à @ctes en novembre 2024

V°/2 finances – point financier

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la situation financière de l'exercice 2024 en date du 07 janvier 2025 peut se résumer comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	205 853.99€
Recettes	239 147.66€

Investissement

Dépenses	16 294.77€
Recettes	29 711.63€

V°/ 3 Examen du débat d'orientation Budgétaire (DOB)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le DOB n'est pas une formalité obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Il présente de DOB basé sur un maintien des taux d'imposition de 2024 soit 44.15% pour la TF, 33.19% pour la TFNB, les écritures comptables arrêtées au 07/01/2025 et les travaux précités ci-dessus.

Ps : Au regard des chiffres actuels, vu l'excédent clôture provisoire de 291 672.67€, *vu les dépenses inscrites en restes à réaliser de 47 633.13€, le Maire indique qu'il n'y aura pas besoin de financement à l'article 1068.*

La section de fonctionnement devrait afficher une dépense de 499 954.00€ et une recette de 470 894.00€ tandis que l'investissement aurait besoin d'un crédit en dépenses de 393 144€ pour des recettes estimées à 418 644.00€, emprunt de 150 000.00€ compris.

M. le Maire ajoute que cette présentation permet aux élus d'entre voir la situation financière à ce jour et de l'améliorer en vu de l'élaboration du budget 2025.

Il n'y a pas de RAR. Et c'est pour cela que nous avons fait l'ouverture de dépenses des 25%. Aucun certificat n'a été fait en ce sens.

Je ne comprends pas les explications surlignées.

DM2025.01.31-4

V°/ 4-Aide financière Mayotte

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les événements catastrophiques intervenus par le passage du cyclone Chido sur la Mayotte et, au vu des immenses dégâts humains et matériels, propose l'attribution d'une aide exceptionnelle.

Acceptée ? Si oui, combien ? non acceptée ?

DM2025.01.31-5

V°/ 5 Subvention Etoile cycliste St Vigorienne

M. le Maire présente la demande de subvention de l'association Etoile cycliste St Vigorienne et précise qu'un administré est adhérent de ce club de vélo.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, refuse à l'unanimité d'attribuer une subvention à cette association.

VI°/ Questions diverses

Animation :

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la présentation du projet RD6a aux habitants ayant lieu le 21/02/2025.

Le Maire sollicite la commission animation pour la préparation de cet événement (invitation, affiches, flyers, lieu de rendez-vous, encas, ...)

Illuminations :

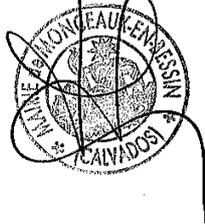
M. le Maire informe au Conseil Municipal que les illuminations de Noël, installées le 02/12/2024, ont été retirées le 22/01/2025.

Observations et réclamations : néant

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

La séance est close à 24h00

Le Maire,
Gilles ISABELLE



Nous, Gilles ISABELLE, Maire,
Clôturons et arrêtons la séance du 31 janvier 2025

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
DM2025.01.31-1	Conseil Municipal – Initiation de séance	Approuvée
DM2025.01.31-2	RH – renouvellement CDD	Adoptée
DM2025.01.31-3	Contrat espaces verts, abords - consultation	Adoptée
DM2025.01.31-4	Finances – subvention à Mayotte	Adoptée
DM2025.01.31-5	Finances – subvention étoile cycliste st Vigorieuse	Adoptée

LES MEMBRES PRESENTS

M. Gilles ISABELLE
Mylène LEBARBEY
M. Bruno OLIVE
M. Wilfried GORHY

Mme Evelyne LELANDOIS
M. Xavier GUILBERT
M. Bertrand VIARD

Le Président de séance,
Le Maire,
Gilles ISABELLE

Le Secrétaire de Séance,
La Conseillère Municipale,
Mylène LEBARBEY